



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 25 mai 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 19 mai 2020  
Date de publication : 29 mai 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

20.25.05.04

**Objet**

Élection des Adjoints

**Secrétaire de séance**

Mme Patricia ANTOINE

**Rapporteur**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire, rappelle que, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire constate qu'une seule liste aux fonctions d'adjoints, conduite par Madame Isabelle MANGIN, a été déposée.

Le Maire procède ensuite à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau.

Le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
d. Nombre de suffrages blancs .....	6
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) .....	29
f. Majorité absolue .....	15

La liste conduite par **Madame Isabelle MANGIN** a obtenu 29 voix. L'ensemble des candidats figurant sur cette liste sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions, à savoir :

- Madame Isabelle MANGIN 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des ressources humaines, de l'état civil, des formalités administratives, des moyens généraux et de la vie de l'institution
- Monsieur Mathieu BERTHAUD 2<sup>ème</sup> adjoint en charge du logement, du cœur de ville et de l'occupation du domaine public
- Madame Sylvette MARCHAND 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des sports
- Monsieur Stéphane CHAMPANHET 4<sup>ème</sup> adjoint en charge de la proximité, de la vie des quartiers, des bâtiments municipaux et de la tranquillité publique
- Madame Justine GRUET 5<sup>ème</sup> adjointe en charge des politiques liées à la santé, au handicap et au lien intergénérationnel
- Monsieur Daniel GERMOND 6<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'attractivité de la ville et des finances
- Madame Frédérique DRAY 7<sup>ème</sup> adjointe en charge des politiques en faveur de la parentalité, de la petite enfance et des affaires sociales
- Monsieur Philippe JABOVISTE 8<sup>ème</sup> adjoint en charge de la voirie, des réseaux et de la commande publique
- Madame Maryline MIRAT 9<sup>ème</sup> adjointe en charge de la transition écologique et de l'enseignement supérieur
- Monsieur Alexandre DOUZENEL 10<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'évènementiel, de l'animation, de l'innovation et du numérique

Fait à Dole, le 25 mai 2020,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

